

Cagnes sur mer, le 4 novembre 2022

Procès verbal de la réunion du conseil d'administration

Le Mercredi 2 novembre 2022 au CIS Cagnes sur mer à 18h30, s'est tenue la réunion du CA de l'association Amicale des sapeurs pompiers de Cagnes sur mer

Étaient convoqués et présents:

Yannick Garcia
Pierre Aiguier
Stéphane Lafaury
Philippe Valiani
Jérémy Nivelles
Alain Ruggiero
Franck Trappler
Nicolas Viltrouve
Charles Edouard Marcou

Etaient absents et excusés :

Thierry Bonzi
Arnaud Comino
Sylvain Monchablon

Ordre du jour :

1/ Dossier "Calendriers 2023"

BELICCHI Philippe (retraité), ROMANNELLI Christophe, OLIVEIRA Mickael, AUBRY Timara ne participeront pas, par leur choix, à la tournée des calendriers 2023.

GHIGO Baptiste, LAVEDRINE Julia, MONTERO Alicia, PUCCIO Lorenzo, BORELL Marius et FERRARA Manuel intègrent l'Amicale en participant dès cette année à la tournée des calendriers 2023.

3 jeunes SPV restent malheureusement sur la touche faute de place.....

Il est décidé d'attribuer 500 euros d'honoraires pour Fred BOS, le photographe qui a largement participé à l'élaboration du calendrier 2023.

25200 euros ont été récoltés par Stéphane LAFAURY au titre du sponsoring des annonceurs

2/ Dossier "Appartements" (travaux, Corse, etc.....)

Allos

Parquet PVC, toilette et SDB fini (sauf baignoire)

La cuisine et électroménager ont été achetés.
Cisco GEREZ montera début décembre pour la pose.
Cuisine environ 800 euros
Electroménager environ 550 euros
La TV a été acheté et sera installé dès l'achat de son support mural.
Il est décidé d'attribuer 500 euros + frais kilométriques pour déplacement à Cisco GEREZ

Corse

Appartement F3 dans le village de VICO en Corse proposé depuis plusieurs semaines par Thierry BONZI
Cet appartement se situe en Corse du sud, dans un petit village de montagne à environ 400 d'altitude.
Le village se situe à 50km d'Ajaccio, 87 km de Corte, 115 kilomètres de Calvi, 130 km de Bastia.
Il se situe à une quinzaine de kilomètres de la mer.

Un large et long débat s'installe au sujet de cette éventuelle location à souscrire à travers un bail location meublé d'un an pour un montant de 8000 euros.
Sans reproduire ici un contenu exhaustif des différents arguments avancés par les uns et les autres, une très large majorité du CA pensons qu'en l'état, il n'est pas souhaitable de s'engager à l'année sur ce bien immobilier.
Nous comprenons la déception de Thierry BONZI qui s'est longuement investi dans ce projet.

3/ Journée de Noël du 18 décembre 2022

Nicolas VILTROUVE a entamé les démarches de réservations des différents prestataires (Manèges, structures gonflables, etc....) pour un montant d'environ 2500 euros.
La commande des pâtisseries et boissons sera réalisée dans quelques jours.
La demande de mise à disposition de tables et chaises a été faite auprès des services municipaux de la ville de Cagnes sur mer.
La société Cash jouets procédera à la livraison des jouets le 9 novembre prochain.
Procédure de réservation lancée via les canaux de communication habituels.

4/ Dossier Sainte Barbe 2022

Diner à La Siesta
11000 euros sur une base de 100 personnes.
Procédure de réservation lancée via les canaux de communication habituels.

5/ Dossier "Panier des Fêtes de fin d'année"

Produits en partie identiques par rapport à l'année dernière sauf pour les vins.
Jeremy NIVELLE a pris en charge ce dossier.

6/ Installation de la fibre dans le casernement

Installation terminé, ça fonctionne !!
Reste la petite salle TV à câbler.

7/ Bilan de la journée "Sortie Karting du 10 octobre 2022" (Annulation date du 15/10)

24 amicalistes y ont participé.

Bilan très positif

A refaire !

8/ Matinée "Cinéma et petit déjeuner"

Les matinées des 27 novembre et 3 décembre sont retenues en fonction des disponibilités de CGR Cinéma

Procédure de réservation lancée via les canaux de communication habituels.

9/ Fixation de la date de l'AGO 2023 et élection renouvellement du bureau

Sont sortants MONCHABLON Sylvain, AIGUIER Pierre (collège SPP), RUGGIERO Alain (collège retraité) et COMINO Arnaud (collège SPV)

L'AGO se déroulera le vendredi 10 février 2023.

Clôture candidature du renouvellement des membres du bureau fixée au 27 janvier 2023

10/ Cotisation 2023

La cotisation annuelle reste à 40 euros

11/ Subvention accordée pour l'épreuve SPARTAN (GRANELLE, VARNIER, DALMASSO, SPIZZIRRI, MACHE, ROMANELLI, PESCE, D'AVOLIO, DE JACGER, SIMIAN, DEL LUNGO et FERRER) pour un montant total de 1100 euros.

12/ Subvention accordée pour le Marathon (SPIZZIRRI, ELOMRI, PESCE, VANNINI, GRANELLE, DALMASSO, FERRARA, PEIRONE, FAVRE et MARCOU) à hauteur de 65 euros par personne

13/ Subvention accordée pour le Défi Vélo (RICCI, PEREZ, ELOMRI, ARMERO et VILTROUVE) pour un montant de 100 euros chacun

14/ Subvention accordée pour le Championnat de France de Cyclisme RICCI et PEREZ pour un montant de 100 euros chacun

15/ Questions diverses

- Réflexion à avoir avec Jacques Imbert sur la pertinence et la nécessité de notre présence au sein du CA du comité de jumelage Cagnes/Passau.

- Un QRCode a été créé pour le paiement du calendrier via le site sécurisé Hello Asso.

- Il est décidé d'allouer la somme de 500 euros à chacune des 4 sections dans le cadre des Fêtes de fin d'année.

A 20h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, Philippe VALIANI



Le Secrétaire, Pierre AIGUIER

